

Résultat du sondage sur l'implantation d'un réseau d'égouts suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2014

→ NOUS IRONS DE L'AVANT AVEC LES PROJETS DES ÉGOUTS ←

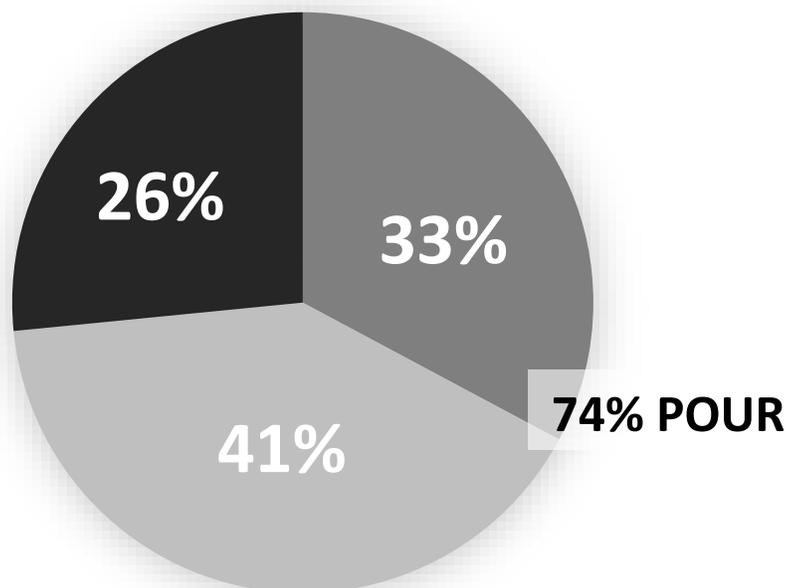
Il y a quelques semaines, la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a convoqué les citoyens de deux secteurs ciblés de la municipalité où l'implantation d'un réseau d'égout est une possibilité envisagée par le conseil municipal.

Les deux secteurs pour l'implantation potentielle d'un réseau d'égout avec une densité d'habitation suffisante sont le secteur de l'Anse (rues : Anse, Bellevue, Boiselle, Lafrenière, de l'Islet et Préfontaine) et le secteur des Terrasses (rues : Terrasses, Archambault, José et Richelieu entre 2009 et 3010).

Deux séances d'information ont été organisées pour les citoyens concernés en mars et avril derniers suite à la réalisation d'une étude de faisabilité pour les projets des égouts des deux secteurs. Un sondage a été remis aux participants ou envoyé à chaque résidence concernée n'ayant pu se présenter aux séances. Ce sondage avait pour objectif de vérifier l'intérêt des résidents concernés face à l'implantation d'un réseau d'égouts municipal suite aux résultats de l'étude de faisabilité présentés afin d'aller en demande de subvention au gouvernement. Votre conseil municipal avait statué que le pourcentage en faveur du projet devait être de **66%** pour continuer ses démarches.

Nous tenons d'ailleurs à remercier les citoyens pour leur grande participation (taux moyen de 69%).

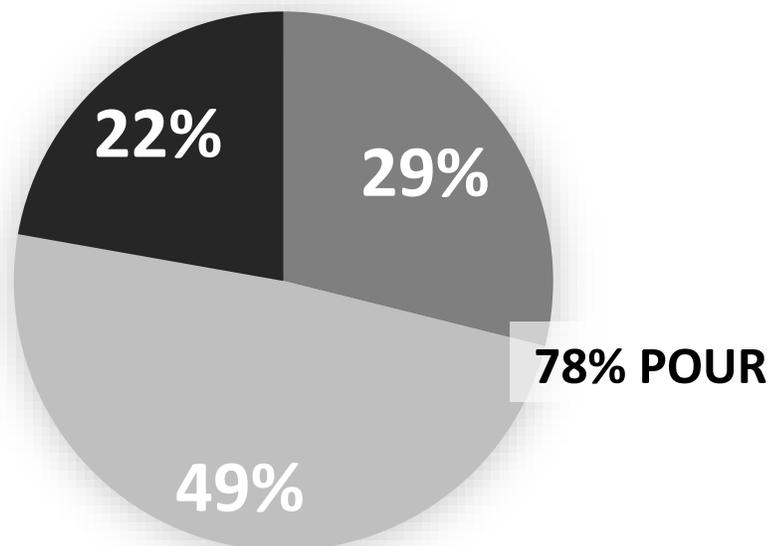
Résultat du sondage SECTEUR DE L'ANSE



■ POUR-Avec Pluvial ■ POUR-Sans Pluvial ■ CONTRE

128 propriétaires répondants

Résultat du sondage SECTEUR DES TERRASSES



■ POUR-Avec Pluvial ■ POUR-Sans Pluvial ■ CONTRE

46 propriétaires répondants

Tel qu'illustré par les figures précédentes, les résidents des deux secteurs sont majoritairement en faveur à ce que la municipalité continue ses démarches et qu'elle aille de l'avant avec la demande de subvention pour ces projets. En compilant les pourcentages pour les projets d'égouts, le secteur de l'Anse est à **74% pour** et le secteur des Terrasses est à **78% pour** un projet collectif de traitement des eaux usées dans son secteur. À noter qu'aucun des deux secteurs n'est majoritairement en faveur à l'incorporation des travaux de drainage pluvial en même temps que les travaux des égouts, c'est pourquoi les travaux pour les eaux pluviales ne seront pas considérés dans la suite des démarches. La participation définitive de Saint-Antoine-sur-Richelieu au projet reste à suivre.

Il y a plusieurs avantages à l'installation d'un réseau de collecte de traitement collectif d'eaux usées. D'abord, aucun remplacement du système de traitement individuel ne sera requis à l'avenir et l'entretien du système de traitement des eaux usées et des conduites sera désormais effectué par la municipalité. Un système d'égout rehausse la valeur de la propriété, offre une plus grande facilité de revente et aucun système de pompage n'est requis pour l'aménagement d'un sous-sol. Par ailleurs, le pavage des routes, à refaire, sera mis en place lors des travaux d'installation du réseau de collecte. De plus, un tel projet sera fait à coût égal ou moindre que si c'était un système de traitement individuel.

Dans les mois qui viennent, la municipalité fera un appel d'offres pour le choix de la firme d'experts-conseils qui travaillera à la réalisation de la demande de subvention gouvernementale. Dès réception de la réponse suite à cette demande, les Saint-Marcois concernés seront avisés du résultat.

Soyez certain que votre municipalité vous tiendra au courant des développements dans le dossier et que vous pouvez adresser vos questions en tout temps au bureau municipal ainsi qu'au conseil municipal.

Marilyne Robidoux, pour le Conseil municipal

450 584-2258 poste 3
environnement@ville.saint-marc-sur-richelieu.qc.ca